

# Conseil communautaire du 24 août 2015

**Lieu :** Le Piboulio – Ste Croix

**Présents :** Jean-Max ANDRÉ, Anne-Marie BAILLOU, Gérard CROUZAT, Bruno DELDIQUE, François FAURE, Pierre FESQUET, Pierre FOISY, Josette GAILLAC, Annie GOISET, Jean HANNART, Emmanuel NGUYEN, Jean-Claude PIGACHE, Pierre PLAGNES, Denise SORIANO.

**Procuration :** 1, Ardoine CLAUZEL représentée par Gérard CROUZAT

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Annie GOISET

**Président de séance :** Jean-Claude PIGACHE

**Total des voix : 14 + 1 = 15**

**1. Ajout d'un point à l'ordre du jour :** demande d'installation d'un auvent sur le bâtiment de l'ATV  
L'ajout de ce point est adopté à l'unanimité des membres présents (point n° 11).

**2. Approbation du compte-rendu du conseil du 29 juin 2015**  
Adopté à l'unanimité des membres présents

**3. Piboulio, modification du règlement intérieur :**  
*Arrivée de Pierre PLAGNES et de Denise SORIANO.*

Le règlement de la salle polyvalente a été validé en conseil du 29 juin dernier, une modification est nécessaire pour préciser les consignes d'incendie et de secours liées aux possibles interventions des pompiers ainsi que l'interdiction d'accès aux animaux.

**2015\_80 : 15 pour 0 contre 0 abstention :** adoption à l'unanimité

*Le président indique que la commission de sécurité a donné un avis favorable à l'ouverture. Des réserves ont été émises, concernant les points suivants :*

- *Panneaux « entrée », en particulier pour le cheminement des handicapés, à ajouter ;*
- *barres de seuil trop hautes entre la coursive et la grande salle : installer une plaque bombée pour permettre le passage des handicapés et des chariots matériel ;*
- *chaufferie : colmater avec un matériau anti-feu les passages des tuyaux ;*
- *Prévoir un retournement pompiers devant la grande salle (abattre un arbre dans l'angle, installer une barrière de type ONF).*

**4. Association Territoriale Causses Cévennes :** désignation de 2 délégués au comité de programmation du GAL parmi les 3 délégués déjà nommés (prochaine réunion le 8 septembre 2015)

Rappel des élus désignés en séance du 30 octobre 2014 : Titulaires : Messieurs PIGACHE, DELDIQUE, HANNART ; Suppléants : Messieurs CROUZAT, FESQUET et Madame PRATLONG

Messieurs Jean HANNART et Bruno DELDIQUE sont candidats titulaires, Messieurs Gérard CROUZAT et Pierre FESQUET sont candidats suppléants.

**2015\_81 : 15 pour 0 contre 0 abstention :** adoption à l'unanimité

**5. Adhésion à la certification PEFC :**

A l'issue des grandes conventions environnementales des années 90, la filière forêt-bois-papier française, soutenue par des associations de protection de la nature, des consommateurs et les pouvoirs publics, s'est mobilisée pour donner naissance en 1999 à PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Ce système définit et promeut des règles de gestion durable de la forêt. Ses priorités sont de produire du bois tout en :

- pérennisant la ressource forestière ;
- préservant la biodiversité ;
- garantissant le respect de ceux qui possèdent les forêts, y vivent et y travaillent
- maintenant un équilibre entre production, environnement et accueil des usagers de la forêt
- permettant de nouveaux débouchés pour vendre plus facilement votre bois ;

Coût maximum sur une durée de 5 ans : moins de 55 €.

*Le PEFC permet la traçabilité des produits. Un site internet permet de connaître les critères : [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org).*

**2015\_82 : 15 pour 0 contre 0 abstention** : adoption à l'unanimité.

**6. OTI : local de Sainte Croix Vallée Française :**

La communauté de communes a la compétence tourisme. La commune de Ste Croix souhaite établir un bail de location avec un particulier pour un local destiné à l'antenne de l'OTI et sollicite les élus communautaires pour l'autoriser à signer ce bail ainsi que la mise à disposition du local à l'OTI.

**2015\_83 : 15 pour 0 contre 0 abstention** : adoption à l'unanimité.

*Pour information, l'OTI souhaite une délibération de la collectivité sollicitant le classement en 3<sup>ème</sup> catégorie et validant le dépôt du dossier.*

*Le Conseil demande que les exigences de classement en 3<sup>ème</sup> catégorie de l'OTI n'invalident pas le local de Ste Croix. Le Conseil souhaite que l'OTI soit invité à une réunion de concertation sur ce classement et que l'on parle aussi des chemins de randonnées.*

**7. Déchetterie : validation du montant des travaux de mise aux normes**

Le 4 septembre 2014, les élus communautaires ont approuvé la signature d'une convention de groupement de commande avec le SDEE pour la rénovation de la déchetterie. Le coût de la 1<sup>ère</sup> proposition étant trop élevé (200 000 €), le montant de la dépense a été réétudié et s'élève à 114 000 € HT. Ce dossier sera présenté dans le cadre des contrats territoriaux et bénéficie de subventions à hauteur de 50 %.

*Débat au sujet du plan de financement et la priorité à donner à ce dossier. Les 50% sont-ils un maximum possible ?*

*Le camion de ramassage des Ordures Ménagères doit être changé et est prioritaire.*

*Question : quel est le délai pour la mise aux normes ?*

**2015\_84** : adoption par 6 voix pour, 5 contre, 4 abstentions

**8. PLPD : Appel à projet « zéro déchets, zéro gaspillage »**

Ce plan arrive à son terme en novembre 2016 et les membres du PLPD proposent de le reconduire sur 2 années supplémentaires au travers d'un appel à projet « zéro déchets, zéro gaspillage ». Ce dispositif est financé à 80% (CD48 30% ; Fonds énergie 50%). Le coût annuel pour la collectivité est estimé à 3260 € (contre 800 € jusqu'à présent). L'ensemble des communautés de communes membres doivent délibérer pour que cette proposition puisse être mise en œuvre.

**2015\_85** : rejeté par 4 voix pour, 9 contre, 2 abstentions.

*Le Conseil communautaire précise qu'il est d'accord sur le principe pédagogique mais pas à ce coût réévalué en raison du désengagement financier de l'ADEME.*

**9. PLPD : groupement de commande des composteurs**

Les élus communautaires avaient déjà validé la participation au groupement de commande, il s'agit d'accepter la demande du SICTOM des bassins du Haut Tarn d'intégrer le groupement. Dans le cas d'un avis favorable un avenant à la convention initiale sera nécessaire.

**2015\_86 : 15 pour 0 contre 0 abstention** : adoption à l'unanimité

**10. Garage intercommunal : inscription aux contrats territoriaux**

Les élus communautaires avaient validé en janvier 2015 le transfert du projet de construction d'un garage de la commune de Ste Croix à la communauté de communes et la consultation pour la maîtrise d'oeuvre. Le projet initial ne correspond pas exactement aux besoins de la collectivité et n'a pas été chiffré avec précision. De plus, il est nécessaire d'envisager un espace supplémentaire pour équiper les agents techniques de vestiaires, sanitaires et atelier. Il est proposé de revoir le projet dans son ensemble et de le présenter dans le cadre des contrats territoriaux. Pour information, la commune de Ste Croix devra valider la mise à disposition du terrain.

**2015\_87 : 15 pour 0 contre 0 abstention** : adoption à l'unanimité

**11. Atelier de Transformation Végétale :**

L'association au bord du gardon, dans le cadre de ses activités, envisage d'expérimenter une machine pour éplucher les châtaignes. Ce projet nécessite l'installation d'un auvent. Le bâtiment étant la propriété de la collectivité, la structure sollicite l'autorisation d'effectuer les travaux.

**2015\_88** : adopté par 10 voix pour 0 contre et 5 abstentions.

*Information de dernière minute de l'association : elle pourrait utiliser la miellerie.*

## Questions diverses :

- **Règlement local de publicité (RLP)** : Le Préfet a transmis à l'ensemble des maires les éléments sur la réforme de la publicité avec notamment la suppression de certaines catégories de pré-enseignes dérogatoires en agglomération et hors agglomération applicable le 13 juillet 2015. Afin d'intégrer cette nouvelle réglementation, il est possible d'élaborer un RLP, la collectivité ayant la compétence en matière de PLU l'a également pour réaliser un RLP mais il n'y a pas de caractère obligatoire.
- **Convention PNC./CD48/CDT/ComCom Cévenne Hauts Gardons** : gestion et promotion des itinéraires de randonnée sur le territoire du PNC. Ce partenariat permettrait d'avoir des aides financières pour l'entretien des sentiers, la convention doit être étudiée avec les partenaires pour éclaircir certains points (méthodologie, prise en compte travaux en régie...) *À étudier par la commission tourisme.*
- **Point Piboulis** :  
Informations données sur :
  - L'achat de matériel, la mise en service, le comité de pilotage qui s'est réuni le 20 août
  - L'inauguration : une date sera proposée en fonction des disponibilités des personnalités officielles (Sous-préfecture, Région, ...). Sans doute en octobre.
- **CEJ 2016-2020** : le Contrat Enfance Jeunesse arrive à son terme, un nouveau contrat doit être signé en fin d'année 2015. Une rencontre avec le Directeur de la CAF et les présidents des deux communautés pourrait être envisagée en septembre afin d'obtenir un avenant du CEJ en cours sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 qui permettrait ainsi aux élus d'avoir le temps de construire le nouveau CEJ en lien avec les préoccupations, du territoire, de trait d'union et les conclusions du DLA et du commissaire aux comptes.
- **Loi Notre** : Une note de synthèse est remise à tous les délégués. *Il apparaît très nettement que les communes, telles que constituées actuellement, seront « noyées » dans une communauté de communes élargie. Le président propose qu'une réflexion soit menée sur la constitution d'une commune nouvelle constituée de toutes les communes de la Communauté de communes*
- **Contrats territoriaux** : dispositif du CD48, présentation des dossiers de la communauté de communes : Garage intercommunal, SPANC, Déchetterie, Plate-forme filière Bois/bûche. *Les dossiers présentés, y compris ceux des communes doivent seulement concerner des projets qui sont certains de commencer avant fin 2017. De plus, la priorisation des fiches transmises doit être effectuée en amont par les collectivités. Une réunion de concertation territoriale sera organisée en septembre par le Département pour harmoniser la priorisation des différents projets et donner une indication sur les dossiers susceptibles d'être retenus dans le contrat 2015-2017.*
- **Déchetterie** : demande de la commune du Pompidou d'accéder à la déchetterie hors période d'ouverture. *Le Président donne un accord de principe et précise, outre le fait que cette proposition pourrait être étendue à l'ensemble des communes membres, mais il faudrait tenir compte des contraintes techniques (accompagnement de l'agent en charge de la déchetterie pour le tri des dépôts effectués, nécessité de compacter les bennes au tractopelle, ...). En l'absence de la commune du Pompidou, ce sujet sera étudié lors d'un bureau (détermination d'un jour, temps de travail de l'agent...).*
- **PLUI** : point sur l'avancement du dossier. *Floriane ROUGE, agent de développement indique qu'il est nécessaire de relancer au plus tôt un groupe de travail avec un petit nombre d'élus motivés (il n'est pas nécessaire d'avoir un élu par commune dans un premier temps). Réunion à prévoir en septembre avec le chargé de mission du PnC et la DDT. La Communauté de communes sera présente à la réunion sur les PLU le 28 septembre au Cap d'Agde. Des délégués communautaires pourront s'y rendre également.*

**La séance est levée à 20 h 35** et suivie d'un verre de l'amitié pour inaugurer cette nouvelle salle de réunion.

